



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 juin 2014

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, M. LESUEUR Michel, Mme DEMKO Nadine, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. CARON Yannick, M. PERRY Pascal, Mme FORSTER Céline, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, M. RENAUD Robert, Mme JAGER Ginette, M. BEZIN Jean-Marc, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. MAGNIER Gérard, M. LALU Hervé, M. KARMOUD-FOREAU Jamal

Représentés :

Mme DEHAUT Hélène a donné pouvoir à Mme FORSTER Céline
Mme LECAMP Josette a donné pouvoir à Mme DEMKO Nadine
Mme LEFEVRE Blandine a donné pouvoir à Mme KEATES Patricia
Mme SANTERRE Christelle a donné pouvoir à M. STRAMANDINO François
Mme SOBATA Thérèse a donné pour à M. BEAUDON Alain
M. STOCKINGER Jean-Luc a donné pouvoir à M. LESUEUR Michel
Mme BONVARLET Brigitte a donné pouvoir à M. MAGNIER Gérard

Madame LEMOINE Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour
- modification du temps de travail d'un agent

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus

Ordre du jour :

- Election des collèges électoraux en vue de procéder à l'élection des sénateurs
- Compte Administratif 2013
- Compte de Gestion 2013
- Commission Communale des Impôts Directs
- Commission Environnement et Cadre de Vie : adhésion de membres extérieurs
- Commission Ecole-Enfance et Petite Enfance : adhésion de membres extérieurs
- Création d'un poste d'adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet
- ALSH : rémunérations des animateurs
- Questions diverses

DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION
DONNÉE AU MAIRE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 MARS 2014 :

DECISION N°1-2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de la délibération du 29 mars 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, le prix de participation au voyage inter génération a été fixé à 15€ pour les adultes habitant Belleu, 8€ pour les enfants habitant Belleu, 20€ pour les adultes domiciliés à l'extérieur, 10 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur, 20 € pour les frais de repas des adultes et 10 € pour les frais de repas des enfants.

ELECTION DES COLLEGES ELECTORAUX EN VUE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire a reçu de la préfecture l'arrêté relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs. Cette élection a lieu le dimanche 28 septembre 2014. Pour la commune de Belleu qui compte une population authentifiée au 1^{er} janvier 2014 de 3 867 habitants, il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal, titulaires et suppléants qui éliront les sénateurs le 28 septembre 2014. Belleu doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

La convocation est accompagnée du décret n° 2014-532 du 26 mai 2014, l'arrêté préfectoral avec le tableau où figure la commune de Belleu.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il y a 2 bulletins de vote à chaque place de la table du Conseil. Il n'a reçu qu'une seule liste en mairie en vue de ces élections donc le bulletin est sur la table et un bulletin blanc ainsi qu'une enveloppe pour voter.

Monsieur Beaudon est désigné comme secrétaire de ce scrutin

Madame Demko, Madame Forster, Monsieur Karmoud-Foreau et Monsieur Renaud sont désignés comme membres du bureau pour ce scrutin. Chaque conseiller, à l'appel de son nom vient voter en son nom et pour sa procuration s'il y a lieu.

A l'issue du scrutin, la feuille de proclamation s'établit comme suit :

	Nom et prénom de l' élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l' élu(e)
1	MONTARON Philippe	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
2	DEMKO Nadine	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
3	STRAMANDINO François	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
4	LEMOINE M-Thérèse	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
5	BEAUDON Alain	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
6	LECAMP Josette	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
7	CARON Yannick	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
8	SOBATA Thérèse	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
9	LESUEUR Michel	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
10	LEFEVRE Blandine	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
11	PERRY Pascal	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
12	KEATES Patricia	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
13	CEGALERBA J-Claude	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
14	FORSTER Céline	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée
15	DE ROBERTIS J-Claude	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué
16	DEHAUT Hélène	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée suppléante
17	RENAUD Robert	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué suppléant
18	JAGER Ginette	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée suppléante
19	BEZIN J-Marc	Liste « Ensemble pour Belleu »	Délégué suppléant
20	SANTERRE Christelle	Liste « Ensemble pour Belleu »	Déléguée suppléante

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2013.

Le Compte Administratif 2013 de ce budget fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 900 418,15€ et un déficit global d'investissement de 179 350,16€. Pour mémoire

	<i>Résultat clôture 2012</i>	<i>Part affecté Invest 2013</i>	<i>Résultat 2013</i>	<i>Résultat de clôture 2013</i>
<i>Investissement</i>	<i>- 1 509 211,35</i>	<i>0</i>	<i>1 329 861,19</i>	<i>- 179 350,16</i>
<i>fonctionnement</i>	<i>1 415 517,56</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>484 900,59</i>	<i>900 418,15</i>

Cela donne un compte administratif 2013 tel que ci-dessous :

TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	5 492 376,48	2 141 543,12
✓ RECETTES	5 492 376,48	3 471 404,31
✓ EXCEDENT		1 329 861,19
✓ DEFICIT		
TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	2 697 342,46	1 954 950,34
✓ RECETTES	2 697 342,46	2 439 850,93
✓ EXCEDENT		484 900,59
✓ DEFICIT		

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Mme DEMKO Nadine est nommée Présidente de séance pour cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Budget de la commune de BELLEU,

ADOpte, par une voix « contre » (M. Karmoud-Foreau) et 26 voix « pour », le Compte Administratif 2013 de la commune de Belleu.

COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 32 membres, 16 titulaires, 16 suppléants. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants doivent

être domiciliés en dehors de la commune. La durée du mandat est la même que celle de l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés ²	Mme , M.	NOM (en lettres capitales)	Prénom usuel	Année de naissance	Commune du domicile principal	Bois ³	Réservé administration		
								TF	TH	TP
16 COMMISSAIRES TITULAIRES: (de nationalité française - âgés de 25 ans au moins - inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune)										
1	Retraité	M.	Grégoire	Bernard	1943	Belleu				
2	Retraité	M.	Thomas	Guy	1946	Belleu				
3	Retraité	M.	Coulon	Gérard	1947	Belleu				
4	Retraité	M.	Gambier	Fernand	1942	Belleu				
5	Retraité	M.	Keates	Henry	1937	Belleu				
6	Retraité	M.	Demko	Daniel	1941	Belleu				
7	Retraité	M.	Dusang	Claude	1935	Belleu				
8	Retraité	M.	Maurepin	Roger	1940	Belleu				
9	Retraité	M.	Daydé	Christian	1945	Belleu				
10	Retraité	M.	Lenotte	Michel	1945	Belleu				
11	Retraité	M.	Berriot	Gilbert	1947	Belleu				
12	Retraité	M.	Biela	Joseph	1940	Belleu				
13	Retraité	M.	Couvel	Michel	1940	Belleu				
14	Retraité	M.	Jager	André	1942	Belleu				
dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune:										
15	Retraité	M.	De La Morinerie	Hubert	1944	Paris 7°				
16	Agriculteur	M.	Amas	Philippe	1952	Mons en Laonnois				

Liste pour les suppléants

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés ²	Mme, M.	NOM (en lettres capitales)	Prénom usuel	Année de naissance	Commune du domicile principal	Bois ³	Réservé administration		
								TF	TH	TP
16 COMMISSAIRES TITULAIRES: (de nationalité française - âgés de 25 ans au moins - inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune)										
1	Retraité	M.	Olivier	Guy	1939	Belleu				
2	Retraité	M.	Beaudon	Alain	1948	Belleu				
3	Retraité	M.	Lesueur	Michel	1950	Belleu				
4	Retraitee	Mme	Demko	Nadine	1942	Belleu				
5	Retraitee	Mme	Lecamp	Josette	1945	Belleu				
6	Retraitee	Mme	Sobata	Thérèse	1941	Belleu				
7	Retraité	M.	Achard	Marcel	1935	Belleu				
8	Commerçant	M.	Caron	Yannick	1961	Belleu				
9	Cadre territorial	Mme	Forster	Céline	1979	Belleu				
10	Agent territorial	Mme	Dehaut	Hélène	1983	Belleu				
11	Retraité	M.	Cégalerba	J-Claude	1946	Belleu				
12	Retraité	M.	De Robertis	J.-Marie	1952	Belleu				
13	Retraitee	Mme	Lemoine	M.-Thérèse	1948	Belleu				
14	Retraitee	Mme	Gourlé	Claudie	1950	Belleu				
dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune:										
15	Retraité	M	De La Morinerie	François	1939	Soissons				
16	Retraité	M	Maillard	J.-Marie	1945	Soissons				

Cette liste va être communiquée au directeur des services fiscaux de Laon qui nommera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de proposer au directeur des services fiscaux de Laon la liste présentée ci-dessus.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : adhésion de membres extérieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner comme membres extérieurs à la commission Environnement et Cadre de Vie : Madame Watin Ingrid, Monsieur Berth Patrice et Monsieur Thomas Guy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de rajouter les personnes désignées ci-dessus.

COMMISSION ECOLE-ENFANCE ET PETITE ENFANCE : adhésion de membres extérieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner comme membres extérieurs à la commission Ecole - Enfance et Petite Enfance : Monsieur Coulon Gérard, Madame Enes Angélique, Monsieur Mathieu Christophe et Monsieur Rault Pascal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de rajouter les personnes désignées ci-dessus.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de la mise en place des rythmes scolaires, de la garderie pour les maternelles et maintenant pour les primaires, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires et de rajouter ce poste au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires.

ALSH : REMUNERATIONS DES ANIMATEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la rémunération des animateurs engagés dans le cadre du centre aéré de Belleu. Il conviendrait de prévoir 50,00€ brut par jour pour un animateur avec BAFA validé et 45,00€ brut par jour pour un animateur BAFA stagiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de rémunérer les animateurs comme suit :

* animateur BAFA validé	50,00€ brut par jour
* animateur BAFA stagiaire	45,00€ brut par jour

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il l'avait informé de la demande d'un agent spécialisé des écoles maternelles pour changer son temps de travail en le passant à 28 heures. Il convient aujourd'hui d'autoriser cet agent à passer de 35 heures à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la demande de l'agent et passe son temps de travail de 35 heures à 28 heures

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec GRDF. Dans cette convention, GRDF s'engage à installer des relais sur des bâtiments municipaux afin de permettre aux utilisateurs de gaz de connaître leur consommation en allant sur le site internet personnalisé. Pour ce faire, GRDF changera les compteurs de tous les usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADEME a fait clôturer le site de l'Emaillerie pour préserver la sécurité. Nous recevrons un constat d'huissier. Mme DEMKO déplore que les matériaux utilisés ne soient pas de la même couleur tout le long du périmètre.

Monsieur MAGNIER fait part au Conseil Municipal de plaintes qu'il a eues en allant au cimetière : plaintes pour les vols qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte des victimes. Il a constaté que des personnes se promenant dans le cimetière laissent leurs chiens uriner sur les tombes. Quand il leur fait la réflexion, ces personnes lui répondent qu'il n'y a pas de panneau interdisant le cimetière aux chiens. Monsieur MAGNIER demande si la mairie peut poser des panneaux rappelant les règles de respect des tombes et de civisme dans cet endroit.

Fin de la séance 19h45